

## "La 'continuité pédagogique' s'est révélée largement illusoire", selon la CNCDH

### #coronavirus"La 'continuité pédagogique' s'est révélée largement illusoire", selon la CNCDH

"L'impact des inégalités économiques et sociales a été multiplié par le confinement", estime la CNCDH le 26 mai 2020. Dans cet avis sur l'éducation pendant le confinement, elle estime que la continuité pédagogique s'est révélée "largement illusoire" et a reposé sur "le dévouement du personnel éducatif". L'administration de l'EN a pour sa part été "insuffisamment en phase avec la réalité du terrain". La CNCDH estime qu'il y a aujourd'hui "discrimination entre les élèves" car tous ne peuvent retourner à l'école. Parmi ses recommandations, elle demande l'augmentation des effectifs enseignants.



### ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE : LE DROIT À L'ÉDUCATION À L'AUNE DE LA COVID-19

26 MAI 2020



L'avis de la CNCDH a été adopté le 26 mai 2020. Droits réservés - DR

"La 'continuité pédagogique', au cœur de la communication du ministère de l'Éducation nationale, s'est révélée largement illusoire et a contribué à renforcer les inégalités entre les élèves", selon l'[avis](#) de la [CNCDH](#) sur "le droit à l'éducation" pendant le confinement et adopté le 26 mai.

Si la commission reconnaît un effort "indéniable" pour pallier les dommages créés par la fermeture des établissements scolaires, "la mise en œuvre a largement témoigné d'une méconnaissance des réalités sociales et familiales", souligne-t-elle. La continuité du service d'éducation a ainsi reposé sur "le dévouement du personnel éducatif". Aussi, certaines familles "ont dû faire face à des difficultés matérielles accrues", notamment "en ce qui concerne les outils numériques". "L'impact des inégalités économiques et sociales a été multiplié par le confinement et l'injonction de continuité pédagogique faite aux parents ne pouvait, dans ce cadre, que créer un désarroi rarement exprimé et dont les répercussions sur les jeunes peuvent être dramatiques", poursuit l'avis.

Anticipant un nouvel épisode de l'épidémie, la CNCDH estime qu'il est "urgent pour l'Éducation nationale de renforcer les moyens techniques d'un enseignement à distance : primes ou attribution de financements pour l'équipement informatique de tous les enseignants, serveurs dédiés en capacité de traiter le nombre de connexions, mesures pour préserver la souveraineté numérique vis-à-vis des autres pays mais surtout des GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon), mise à disposition d'équipements et de forfaits pour toutes les familles en difficulté."

"Une discrimination entre les élèves"

Alors que le ministère assure n'avoir perdu la trace que d'environ 4 % des élèves, "la situation a été particulièrement dramatique dans les [Segpa](#) et les lycées professionnels", assure la CNCDH. L'instance craint alors un creusement des écarts "entre les sections générales et les sections professionnelles".

De plus, la CNCDH relève "une discrimination entre les élèves" car un nombre important d'entre eux ne peut aujourd'hui pas retourner à l'école. Une attention "insuffisante" a d'ailleurs été portée aux élèves à besoins spécifiques (en situation précaire ou en situation de handicap par exemple) et "le rôle des [AESH](#) a été insuffisamment valorisé et redéfini" ([lire sur AEF info](#)).

Un décalage entre l'administration et "la réalité du terrain"

L'administration de l'Éducation nationale a été "insuffisamment en phase avec la réalité du terrain", alors que les personnels éducatifs ont fait "des efforts considérables", regrette encore la CNCDH. Elle estime que cela a été "mal vécu par une large fraction du corps

enseignant" qui n'avait pas toujours "ni les moyens techniques, ni les outils pédagogiques" pour la mise en place de l'enseignement à distance.

De plus, à l'heure du déconfinement, "devoir s'occuper simultanément, dans le cadre du déconfinement, des enfants revenus en classe et de ceux encore hors de celle-ci pose des problèmes quasi insurmontables" aux enseignants.

La sortie du confinement fait apparaître des "disparités" entre les territoires

Pour la commission, la reprise de la scolarité est "marquée par des instructions extrêmement denses, contradictoires et difficilement applicables". La CNCDH constate aussi "un basculement de la responsabilité qu'a l'État en matière d'accès à l'éducation sur les collectivités territoriales et les familles, au risque d'aggraver encore les inégalités existantes". Ainsi les contraintes matérielles d'accueil font apparaître des "disparités territoriales entre les communes ayant les moyens humains et financiers suffisants et celles qui ne les ont pas".

La CNCDH fait tout de même état de quelques points positifs : "Paradoxalement, cette période pourrait avoir revalorisé l'institution scolaire notamment aux yeux des parents qui en sont les plus distanciés, et pourrait aussi faire évoluer de manière positive la nature et la qualité des relations entre enseignants et parents." La CNCDH consacrera d'ailleurs "prochainement" un nouvel avis à la réflexion de fond que la crise a permis d'engager sur l'école.

Les recommandations de la CNCDH

1. Que le MENJ réalise une analyse statistique sur le décrochage scolaire et l'impact qu'a eu le confinement sur le renforcement des inégalités à l'école.
2. Établir un "véritable bilan" de la période de confinement portant "une attention particulière à l'usage du numérique et aux différences entre les territoires et les sections".
3. Que soient développés les échanges parents-professeurs.
4. Renforcer les acteurs et dispositifs éducatifs locaux (centres sociaux, associations socioculturelles notamment celles financées au titre des Clas...) qui œuvrent au jour le jour à l'éducation des enfants par les actions d'accompagnement scolaire, la mixité sociale, l'aide à la parentalité, l'accès à la culture pour tous.

5. Augmenter, "dès la rentrée prochaine", les effectifs enseignants pour faciliter la mise à niveau de tous les enfants, en revenant sur le plan de fermetures de classes.
6. Mettre en place dans toutes les communes un véritable service du travail social dans les écoles maternelles et primaires comme cela existe dans les collèges et les lycées.
7. Organiser, avant l'accueil de tous les élèves, un temps de concertation entre les équipes scolaires et les parents pour faire le point des enseignements tirés de cette période.
8. Que la possibilité pour les parents d'intervenir sur l'orientation des enfants soit préservée et exercée avant juillet 2020, en particulier pour l'enseignement professionnel.
9. Que toutes les mesures nécessaires soient prises "pour permettre l'accueil de tous les enfants lors la reprise de l'activité scolaire ou pour permettre, lors de la reprise de l'activité scolaire, l'accueil de tous les enfants, notamment les enfants en situation de handicap avec des aménagements appropriés des équipements sanitaires, des transports adaptés, un accompagnement adapté en clarifiant les missions des AESH et en les dotant des équipements nécessaires".
10. Mise en œuvre d'un plan de soutien à des activités enrichissantes, garantissant l'accès de tous et prévoyant la gratuité pour les enfants les plus défavorisés, sans plancher de quotient familial pendant les vacances scolaires.